

ARRÊTÉ N° AG349-2023

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER A L'OCCASION DU DUATHLON D'AVALLON
SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière

Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu la demande d'autorisation, présentée par Monsieur GEFFROY Bernard président de l'association « Avallon Sports Event » 19 rue Bocquillot 89200 AVALLON, d'organiser le Duathlon d'Avallon le samedi 16 septembre 2023 et le dimanche 17 septembre 2023

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions particulières et utiles pour assurer la sécurité de cette manifestation sportive,

ARRÊTE

Article 1

L'association « Avallon Sports Event » est autorisée à organiser le samedi 16 septembre 2023 et le dimanche 17 septembre 2023, le Duathlon d'Avallon

Article 2

Le stationnement est interdit du samedi 16 septembre 2023 à partir de 16h00 au dimanche 17 septembre à 18h30 :

- Place Vauban, uniquement l'îlot central

En application de l'article R.417-10 du Code de la Route, les véhicules en stationnement peuvent faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire sur l'ensemble de la Place Vauban.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, et transmis aux intéressés.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire

Non soumis au contrôle de légalité

Publié le



AVALLON, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Jamilah HABSAOUI